

Pour en savoir +

L'enquête bâtiment, menée chaque année par l'ITAVI depuis 1999 auprès d'une cinquantaine d'organisations de production, suit l'évolution du parc de bâtiments d'élevage de volailles de chair en France. Elle permet d'analyser les dynamiques de construction, de disparition et de rénovation par type de production (standard, Label/Bio, canard chair).

Ce rapport contient :

- Une estimation de la surface utile avicole en 2023
- La structure et l'évolution du parc bâtiment par type de production (« standard et certifié » ; « Label Rouge et bio » ; « canard chair ») et par région
- Une estimation de la surface de bâtiment avec accès à la lumière naturelle

Les espèces et productions couvertes sont :

- Volailles chair (standard, certifié, Label, Bio)
- Canard à rôtir

Méthode de calcul des indicateurs d'évolution du parc :

- Taux de construction : Surface construite sur la surface globale
- Taux de disparition : Surface détruite / la surface globale
- Taux net : Taux de construction – Taux de disparition
- Taux de rénovation : Surface rénovée sur la surface du périmètre de rénovation

**Volailles de Chair**

- Standard et certifié
- Label Rouge et Bio
- Canard à rôtir

EVOLUTION DU PARC DE BATIMENTS

Résultats 2023

1/	Introduction	1
2/	Représentativité de l'enquête	2
3/	Les résultats de l'enquête bâtiment 2023	3
3.1/	Structure du parc bâtiment volaille de chair selon RA 2020	3
3.2/	Structure du parc bâtiment volaille « standard et certifié » 2023	3
3.3/	Structure du parc bâtiment volaille « Label et bio » 2023	5
4/	Dégradation de la croissance nette des surfaces de bâtiment 2023	6
5/	Comparaison des dynamiques en fonction des types de bâtiments	8
6/	Les principaux bassins de productions	10
6.1/	Perte du dynamisme de la Bretagne et reprise du Sud-Ouest sur 2023	10
6.2/	Situation contrastée dans les bassins secondaires	11
7/	Enquête Superficie de bâtiment avec lumière naturelle	12
8/	Conclusion	13

1/ INTRODUCTION

L'enquête bâtiment est menée par l'ITAVI depuis 1999 et porte sur l'évolution du parc de bâtiments de production de volailles de chair (hors reproducteur et palmipèdes gras). Il s'agit d'une enquête menée auprès d'une cinquantaine **d'Organisations de Production (OP)**, qui transmettent des données détaillées par département.

Le périmètre de l'enquête couvre trois types de production distincts :

- les bâtiments « standard et certifié »,
- les bâtiments « Label et Bio »,
- les bâtiments de « canard chair ».

Les données collectées portent sur plusieurs dimensions par département (état au 31 décembre) :

- le nombre de bâtiments, le nombre d'éleveurs et la surface en production,
- les bâtiments construits au cours de l'année,
- les bâtiments disparus (en nombre et en surface),
- le nombre et la surface des bâtiments ayant fait l'objet d'une rénovation.

Depuis 2024, un nouvel indicateur a été intégré à l'enquête : le nombre et la surface de bâtiments disposant d'un accès à la lumière naturelle. Cet ajout permet d'estimer la part du parc répondant à cette exigence.

À partir de ces données, plusieurs indicateurs sont calculés pour suivre l'évolution du parc :

- taux de construction : surface construite rapportée à la surface totale du parc,
- taux de disparition : surface détruite rapportée à la surface totale du parc,
- taux net : différence entre le taux de construction et le taux de disparition,
- taux de rénovation : surface rénovée rapportée à la surface correspondant au périmètre de rénovation.

Par ailleurs, l'enquête permet de calculer des indicateurs structurels comme :

- La surface moyenne par bâtiment,
- Le nombre de bâtiments et la surface moyenne par éleveur,
- Une déclinaison régionale et par type de production de ces données.

Ces éléments permettent de mieux appréhender les dynamiques d'investissement, de renouvellement et d'adaptation du parc de bâtiments d'élevage de volailles de chair en France.

Dans les années 2010 à 2020, le parc de bâtiments de volailles de chair de notre échantillon est en croissance nette (taux de construction supérieur au taux de disparition). Cependant, depuis 2018 cette tendance perd de son souffle, affectée par la baisse des surfaces en standard et certifié. En effet, 2021 a été marqué par l'arrêt de cette évolution positive de 10 ans, avec un taux de croissance net négatif (-0,7% pour l'échantillon général) une première depuis 2009. Cette évolution négative se poursuit en 2022 avec - 0,9% d'évolution nette et s'accroît en 2023 avec -2,2% d'évolution nette.

Le taux de rénovation du parc bâtiment reste positif (+ 6,64% pour l'échantillon générale) fortement porté par le parc standard et certifié (+9,65%) en raison des normes et des engagements bien-être animal de ces productions. Un constat similaire en canard à rôtir et en Label et Bio qui enregistrent des taux de rénovation positif (+ 7,38% et +1,26% respectivement). Le taux de rénovation du parc Label et bio suivait une tendance baissière depuis 2020.

2/ REPRESENTATIVITE DE L'ENQUETE

La dernière estimation disponible et exacte du parc bâtiments volaille de chair (poulet, dinde, canard à rôtir, pintade) date du recensement agricole 2020, qui établit à 15,98 millions de m² les capacités de production française. En comparaison avec les deux précédents recensements, le parc 2020 a diminué de 14,8% par rapport à 2010 et de 28,3% par rapport à 2000.

Cette surface, issue du recensement agricole de 2020, est relativement élevée compte tenu du niveau de la production et les caractéristiques techniques des élevages. Afin de déterminer une surface plus proche des réalités de production, la « **surface minimale en planning** » (**SMP**) est utilisée pour déterminer le niveau de représentativité de l'enquête. La SMP, qui représente la surface utile nécessaire pour couvrir la production nationale, est estimée sur la base des données de mises en place fournies par le SSP et le Synalaf, ainsi que les indicateurs techniques issus de l'enquête annuelle des performances technico-économiques de l'ITAVI (PTCP).

Entre 2000 et 2010, on constate un repli de la SMP de 28%, en lien avec des gains de productivité réalisés sur cette période.

Sur la période 2010-2019 la SMP se stabilise aux alentours de 12,3 millions de m². De nouveaux gains de productivité sont enregistrés mais moindres que sur la décennie précédente, tandis que la substitution se poursuit avec une croissance en poulet et une production de dinde qui se stabilise. Sur la période 2020-2021, la SMP est en progression de 2% et affiche 12,7 millions de m².

Les SMP de 2022 et 2023 sont marqué par un repli important. L'IAHP ayant touché les productions de volailles de chair sur ces 2 années, les plannings étaient alors perturbés entraînant des bâtiments partiellement remplis et des vides sanitaires plus long. Ainsi le calcul de la SMP de ces 2 années est théorique, avec comme base la surface utile estimée de 2021 (avant la perturbation des plannings) auquel est appliqué le taux net. La SMP calculée ne prend alors pas en compte l'impact direct de l'IAHP mais une réduction de la surface reste observée avec l'application de ce taux.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DE LA REPRESENTATIVITE DE L'ENQUETE BATIMENT ET DU PARC VOLAILLE DE CHAIR

	2010*	2015*	2020*	2022	2023
Parc total volaille de chair (en million de m ²)	18,7	15,9	20,9	15,7**	15,3
SMP ⁽¹⁾ (en million de m ²)	12,3	12,7	17,0	12,7***	12,3***
Surface enquête ITAVI (en million de m ²)	7,3	8,2	14,8	7,6	7,8
Représentativité (en %)	59%	65%	87%	60%	64%

SMP (1) : surface minimale en planning

Données issues du **Recensement Agricole nationale (RA)*

***Estimation du parc VdC sur la base du RA et des taux nets de croissance annuelle*

**** Estimation sur SMP 2021 et taux nets de croissance annuelle*

La représentativité de l'enquête s'est améliorée par rapport à l'année dernière (64% en 2023 contre 53% en 2022) pour revenir au même pourcentage de représentativité que 2021.

3/ LES RESULTATS DE L'ENQUETE BATIMENT 2023

3.1/ Structure du parc bâtiment volaille de chair selon RA 2020

Dans le cadre de l'enquête bâtiment, il est possible de donner une représentation de la structure des ateliers par région et par système de production. La comparaison avec les résultats de l'enquête 2010 permet d'éviter les erreurs d'interprétation lié à un échantillonnage variable selon les années.

En 2020, le RA comptabilise 14 462 exploitations avicoles françaises en activité, ce qui correspond à une surface totale de 15,9 millions de m², et 1 105 m² par bâtiment. Pour la même année, l'enquête bâtiment de l'ITAVI avait collecté pour 9,8 millions de m². En effet, l'enquête ITAVI s'effectuant exclusivement au niveau de la production organisée, les élevages de très petite taille ou indépendants sont par conséquent écartés. En retirant du RA les exploitations de moins de 300 m² de bâtiment, la taille moyenne des ateliers passe à 1 496 m².

TABLEAU 2 : EVOLUTION DU PARC AVICOLE ISSUE DU RECENSEMENT AGRICOLE DE 2010 ET 2020

Source- RA 2020 et 2010

	2010	2020
Exploitations recensées	16 899	14 462
Surface par atelier (en m²)	1 108	1 105
Surface totale (en m²)	18 724 092	15 988 779
Exploitation de moins de 300 m²	2 535	4 016
Surface par atelier (en m²) de moins de 300 m²	150	80
Surface totale (en m²) hors exploitation de moins de 300 m²	18 342 828	15 929 160

3.2/ Structure du parc bâtiment volaille « standard et certifié » 2023

En production volaille de chair standard et certifiée à l'échelle nationale pour 2023, un producteur dispose d'environ 2,0 bâtiments (+14,5% depuis 2010) pour une superficie moyenne par bâtiment d'environ 1 121 m². On remarque que le nombre de bâtiments détenu par producteur a été l'indicateur le plus en croissance depuis 2010. La superficie moyenne en augmentation entre 2010 et 2022 (+ 5,2% sur les 12 ans) est restée stable sur l'année 2023 (1 121 m² contre 1 125m² en 2022) tandis que la superficie par atelier continue d'augmenter : 2 432 m² pour 2023 contre 2 415 m² en 2022.

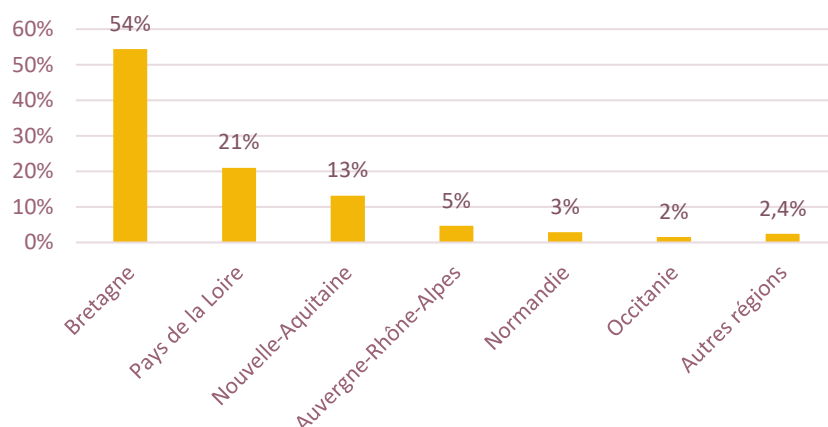


FIGURE 1 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA SURFACE DU PARC STANDARD ET CERTIFIE ENQUETE EN 2023

Source : enquête bâtiment ITAVI

Il existe toutefois des disparités régionales. En effet, la moyenne nationale est de 2,0 bâtiments par éleveur, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bourgogne-Franche-Comté ont une moyenne de 1,3 et 1,5 bâtiments par éleveur respectivement. En surface par bâtiment la Normandie est vraiment à part des autres régions avec 840 m², une surface qui était déjà plutôt basse en 2022 avec 937 m². En surface moyenne par atelier, la Bretagne, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine ont des surfaces plus élevées que la moyenne nationale et qui tendent toujours vers une augmentation.

TABLEAU 3 : STRUCTURE DES ATELIERS AVICOLES CHAIR STANDARD ET CERTIFIE PAR REGION.

Source – Enquête bâtiment ITAVI

	Bâtiments / éleveur		Surface / bâtiment		Surface moyenne de l'atelier	
	2023	%22/23	2023	%22/23	2023	%22/23
Bretagne	2,0	+7%	1 193	+1%	2 432	+6%
Pays de la Loire	2,1	+10%	1 089	-1%	2 279	+8%
Nouvelle Aquitaine	2,2	-2%	1 087	+4%	2 410	+1%
Auvergne-Rhône-Alpes	1,3	-10%	1 012	-5%	1 365	-16%
Normandie	1,8	+4%	840	-10%	1 477	-5%
Centre-Val de Loire	1,9	+28%	1 010	+3%	1 936	+34%
Bourgogne-Franche-Comté	1,5	-3%	1 039	+20%	1 519	+17%
Total France	2,0	+5%	1 130	-1%	2 238	+3%

Seules les régions avec des effectifs suffisants sont présents dans les tableaux et les graphiques.

Plus précisément, en ciblant les deux principaux bassins de production la Bretagne et les Pays de la Loire :

- la surface moyenne des ateliers de production standard et certifié de Bretagne continue d'augmenter (+ 3,2% entre 2010 et 2022) et + de 6% entre 2022 et 2023. De plus, le nombre de bâtiment par éleveur continue également d'augmenter (une augmentation de 20,7% entre 2010 et 2022 et de +7% entre 2022 et 2023).
- Quant à la région Pays de la Loire, la taille moyenne des ateliers est également en progression (+ 12,8% entre 2010 et 2022 et + 8% entre 2022 et 2023). Cette région se distingue par son changement de dynamique : le nombre de bâtiment détenu par producteur est resté stable entre 2010 et 2022 (-0,2%) et augmente de 10% entre 2022 et 2023. De plus, la surface par bâtiment semble se stabiliser en 2023 après une augmentation de 13% entre 2010 et 2020.

3.3/ Structure du parc bâtiment volaille « Label et bio » 2023

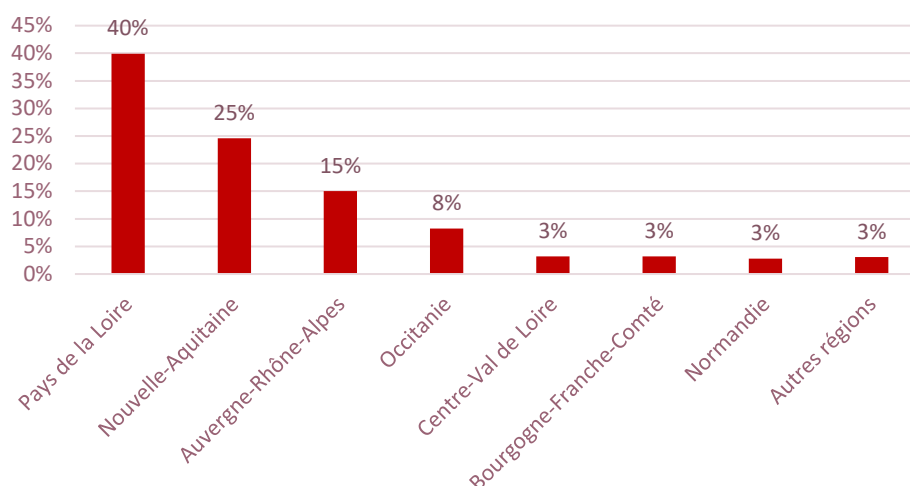


FIGURE 2 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA SURFACE DU PARC LABEL ET BIO ENQUETE EN 2023

Source – Enquête bâtiment ITAVI

TABLEAU 4 : STRUCTURE DES ATELIERS AVICOLES CHAIR LABEL ET BIO PAR REGION

Source – Enquête bâtiment ITAVI

	Bâtiments / éleveur		Surface / bâtiment		Surface moyenne de l'atelier	
	2023	%22/23	2023	%22/23	2023	%22/23
Pays de la Loire	2,9	2%	398,8	0%	1149,6	1%
Auvergne-Rhône-Alpes	2,1	2%	400,3	1%	824,6	1%
Occitanie	3,2	8%	315,6	-10%	1002,3	-4%
Nouvelle-Aquitaine	3,8	-2%	246	-3%	931,6	-5%
Centre-Val-de-Loire	2,4	-2%	390,5	0%	943,8	-2%
Bourgogne-Franche-Comté	2,4	6%	383,3	-4%	900,9	0%
Normandie	2,1	-1%	377	-5%	800,4	-5%
Grand Est	2,6	2%	344,8	1%	890,4	2%
Bretagne	2,4	10%	401,7	-7%	953,2	1%
Total	2,7	1%	372,2	-1%	1007	1%

Contrairement à la production standard et certifiée, le parc de bâtiments Label Rouge et Bio se caractérise par une surface moyenne par bâtiment plus réduite, d'environ 372 m². Cette spécificité s'explique par les exigences des cahiers des charges Label Rouge et biologiques, qui limitent la taille maximale d'un bâtiment à 400 m² pour le Label Rouge et à 480 m² pour le Bio. Par ailleurs, le nombre de bâtiments détenus par un éleveur est généralement limité à quatre.

La zone Sud-Ouest, composée de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine, observe une taille de bâtiment plus petite, aux alentours de 300 m². Cette faible surface moyenne s'explique par la structure des élevages dans cette région, pour une part orientée vers la production dans des cabanes mobiles. Cependant, le nombre de bâtiments détenue par éleveur

est plus conséquent que dans les autres régions avec *a minima* 3 bâtiments (pratiquement 4 pour la Nouvelle-Aquitaine en 2023). A l'inverse, Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie se distingue avec un nombre de bâtiment par éleveur plus faible avec une moyenne proche de 2 bâtiments par éleveur.

Globalement, à l'échelle nationale le parc « Label et Bio » s'est développé depuis 2010 avec une progression de 36% en 2022 du nombre de bâtiments par éleveur et de 11% de la taille moyenne des ateliers.

4/ DEGRADATION DE LA CROISSANCE NETTE DES SURFACES DE BATIMENT 2023

Entre 2010 et 2020, la production de volaille de chair est restée globalement stable (+0,6% de hausse moyenne annuelle). La dégradation du taux net s'est accélérée à partir de 2021 avec une forte dégradation en 2023, la production étant impactée par l'IAHP, ainsi que l'augmentation des coûts de production et des taux bancaires.

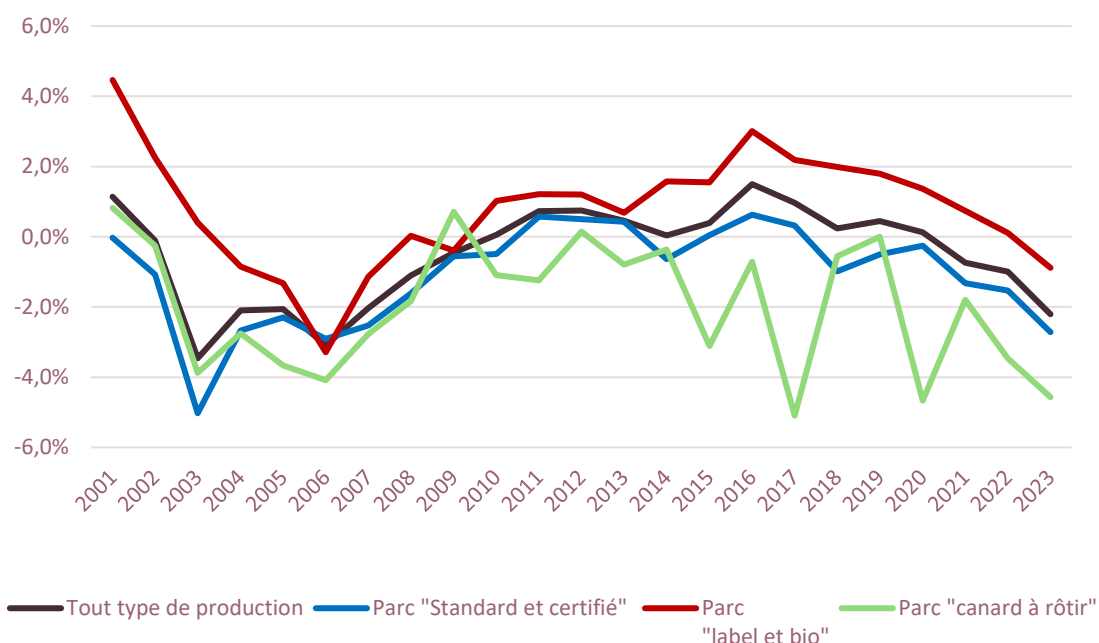


FIGURE 3 : EVOLUTION COMPAREE DES TAUX NETS D'EVOLUTION DU PARC PAR TYPE DE BATIMENT DEPUIS 2001

Source – Enquête bâtiment ITAVI

Le taux de construction sur le parc avicole diminue depuis 2019 avec une moyenne sur les 5 dernières années de 1,90%. Le taux de construction reste néanmoins assez stable à 1,06% en 2023. Le taux de disparition quant à lui semble stable avec une moyenne de -2,57% sur les 5 dernières années bien qu'il y ait un taux plus élevé en 2023 avec -3,27%. Ainsi, le taux de construction diminuant et le taux de disparition étant stable on observe depuis 2021 une dégradation du taux net, avec en 2023 un taux net négatif de -2,21%.

Ce taux net est en diminution dans tous les segments de production avec une diminution plus faible dans le parc « Label et Bio » dont le taux net est de -0,88% ; contre -2,72% en parc « standard et certifié » et -4,57% en parc « canard à rôtir ». Le taux de construction le plus élevé concerne le parc « Canard à rôtir » avec, 2,01% suivi par le parc « Label et Bio » à 1,37% et le parc « Standard et certifié » à 0,79%.



FIGURE 4 : EVOLUTION DU TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC VOLAILLE FRANÇAIS DEPUIS 2001

Source – Enquête bâtiment ITAVI

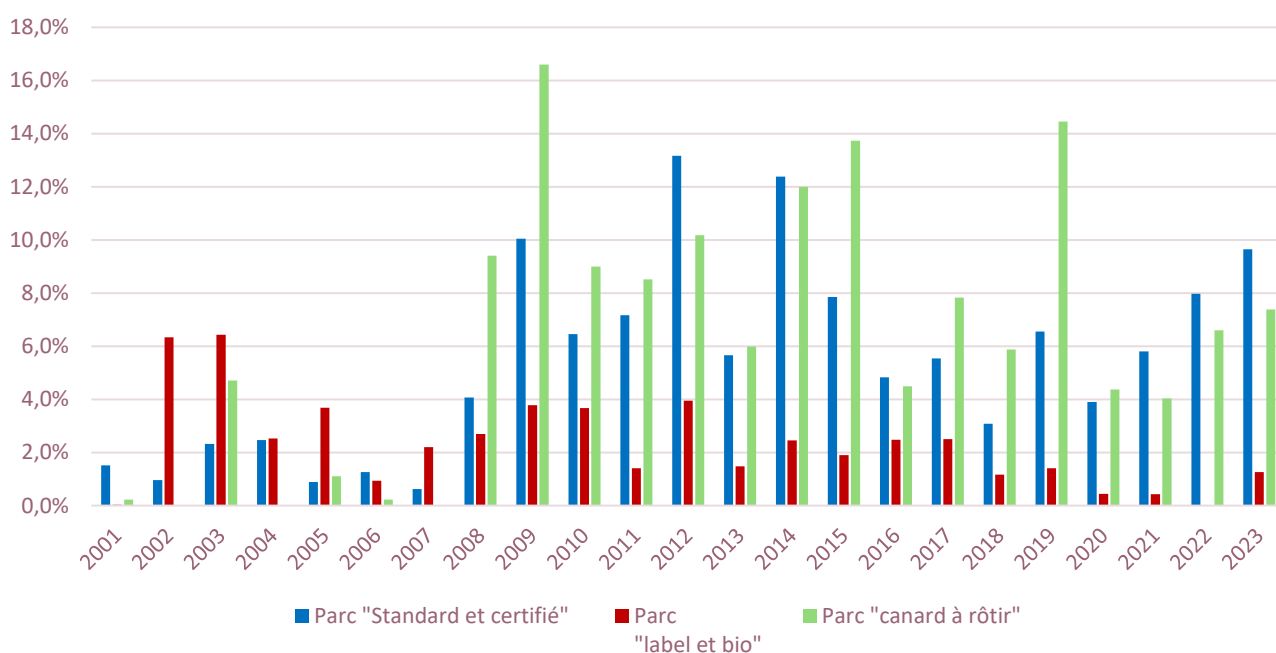


FIGURE 5 : EVOLUTION DES TAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS PAR TYPE DE PRODUCTION DEPUIS 2001

Source – Enquête bâtiment ITAVI

Le taux de rénovation est très variable d'une année sur l'autre et entre régions. Plusieurs OP parviennent à renseigner cet indicateur dans l'enquête, mais d'autres ont du mal à l'estimer.

Le taux de rénovation s'élève à 6,64% en 2023 avec une nette progression depuis 2020. En comparant les différents types de production, on observe que le taux de rénovation est historiquement supérieur en parc « standard et certifié » et en parc « canard à rôtir ». Cette tendance se confirme également en 2023 avec un taux de rénovation de +9,65% en parc « Standard et certifié », +7,38% en parc « canard à rôtir » et +1,26% en parc « Label et Bio ».

Cette tendance haussière, notamment observée dans le parc standard, s'explique par l'engagement de la filière dans l'adoption progressive de certains critères de bien-être animal, en particulier l'accès à la lumière naturelle. Par ailleurs, la dynamique de développement de la production de poulet standard, notamment de poulet lourd, ces dernières années,

a conduit de nombreux éleveurs à adapter leurs bâtiments, souvent vieillissants, afin d'améliorer l'isolation, d'intégrer des ouvertures pour la lumière naturelle, et de répondre aux exigences techniques de cette production (sols bétonnés, performances techniques, ...).

De même, pour le canard à rôti, on observe ces dernières années une tendance à la structuration de la filière, dans un contexte de baisse de la production accentuée par les épisodes d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Cela incite les éleveurs à rénover leurs outils de production afin de s'adapter à la demande et avoir plus de polyvalence, grâce à des travaux permettant d'accueillir d'autres espèces de production.

5/ COMPARAISON DES DYNAMIQUES EN FONCTION DES TYPES DE BATIMENTS

L'échantillon enquêté en 2023 représente 4,5 millions de m² pour le parc « standard et certifié », 2,9 millions de m² pour le parc « Label et Bio » et 459 451 m² pour le parc « canard à rôti ». Ainsi l'échantillon total est de 7,8 millions de m², soit environ 64% de la production organisée.

Le parc « standard et certifié » a connu une phase d'augmentation de sa superficie entre 2011 et 2017 (excepté en 2014) et voit maintenant le taux net diminuer depuis. Le taux de disparition semble plutôt stable depuis 2018 bien que légèrement plus élevé en 2023. Le taux de construction des années 2022 et 2023 est plutôt faible (+0,63% et +0,79% respectivement) mais il faut tenir compte de l'impact de l'IAHP sur ces 2 années, ainsi que l'impact de l'inflation avec +50% du coût au m², qui peuvent expliquer ces faibles taux de construction.

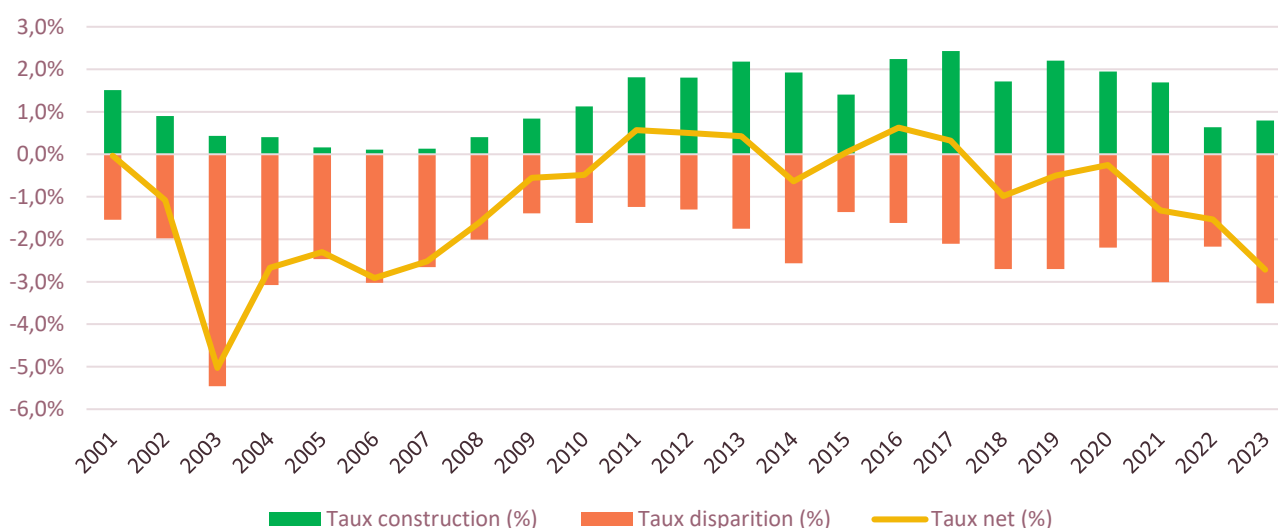


FIGURE 6 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC "STANDARD ET CERTIFIE" DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

Le parc « Label et Bio » a conservé un taux net positif jusqu'en 2023 (-0,88%), le taux de construction diminuant depuis 2019 à l'inverse du taux de disparition qui augmente depuis 2020. Cependant les 2 dernières années sont considérées comme des années atypiques suite aux épisodes IAHP survenus et aux augmentations des coûts de construction mentionnées précédemment.

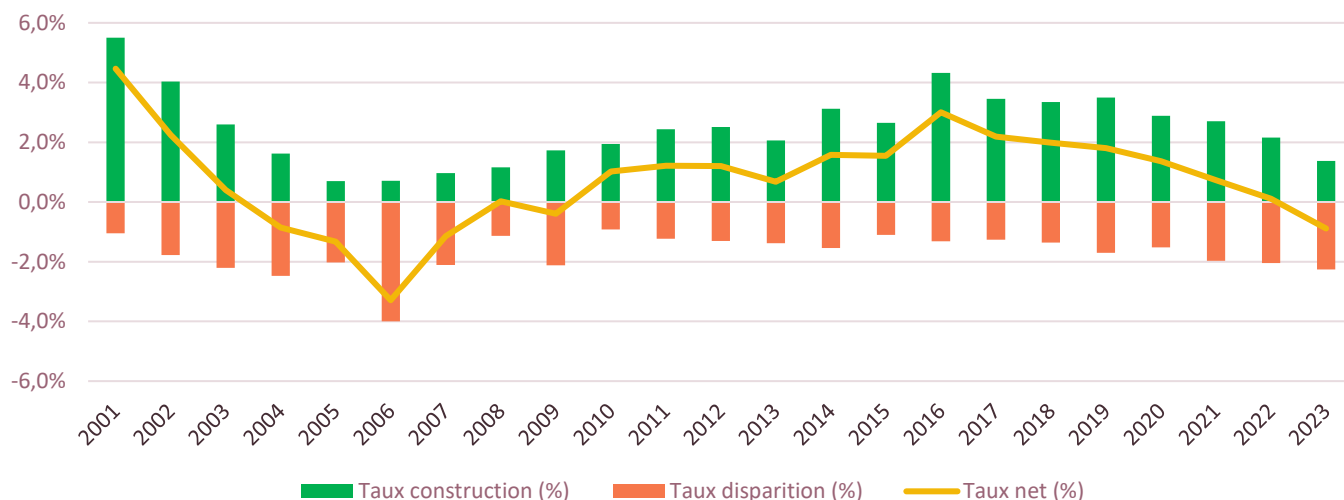


FIGURE 7 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC "LABEL ET BIO" DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

Le parc canard à rôti quant à lui ne parvient pas à retrouver une dynamique positive : il est globalement en réduction de surface depuis 2002 avec toutefois quelques exceptions ponctuelles (2018 et 2019). Comme pour l'année 2022, l'année 2023 se caractérise par un fort taux de disparition (-6,58%) que ne contrebalance pas le taux de construction (+2,01%) résultant donc à un taux net négatif de (-4,57%). Cependant le taux de rénovation reste très positif avec +7,38% permettant ainsi d'adapter certains outils et bâtiments.

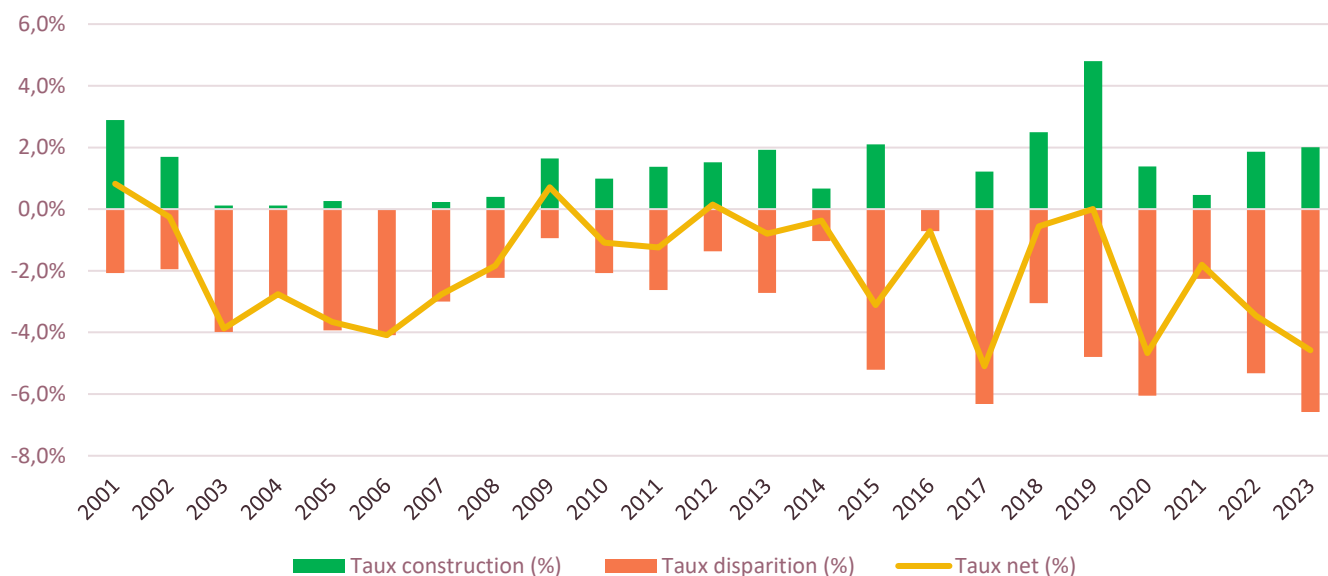


FIGURE 8 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC "CANARD A ROTIR" DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

6/ LES PRINCIPAUX BASSINS DE PRODUCTIONS

6.1/ Perte du dynamisme sur l'ensemble des régions, accentué en Bretagne

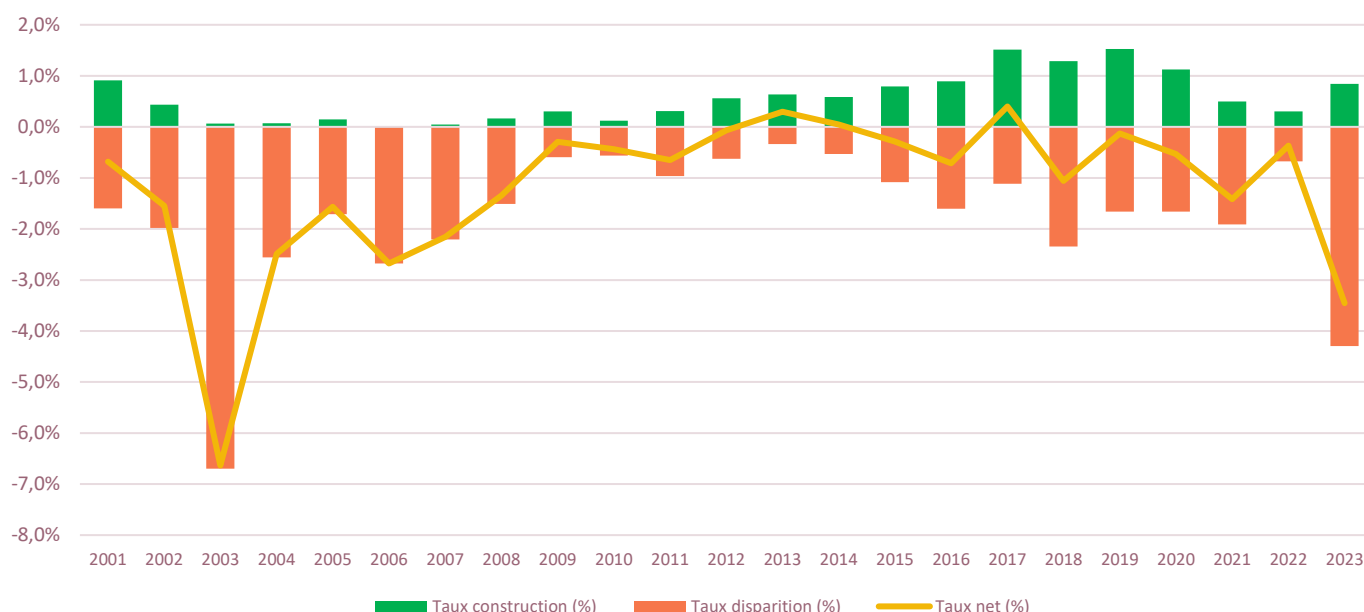


FIGURE 9 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC BRETON DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

Le parc breton s'est fortement rétracté au début des années 2000 et la situation s'est améliorée sur les dernières années. Le taux net était proche de 0% en 2022 fortement porté par le « parc standard et certifié ». En 2023, la dégradation du taux net (-3,5%) en Bretagne est plus accentuée que la moyenne nationale (-2,2%)

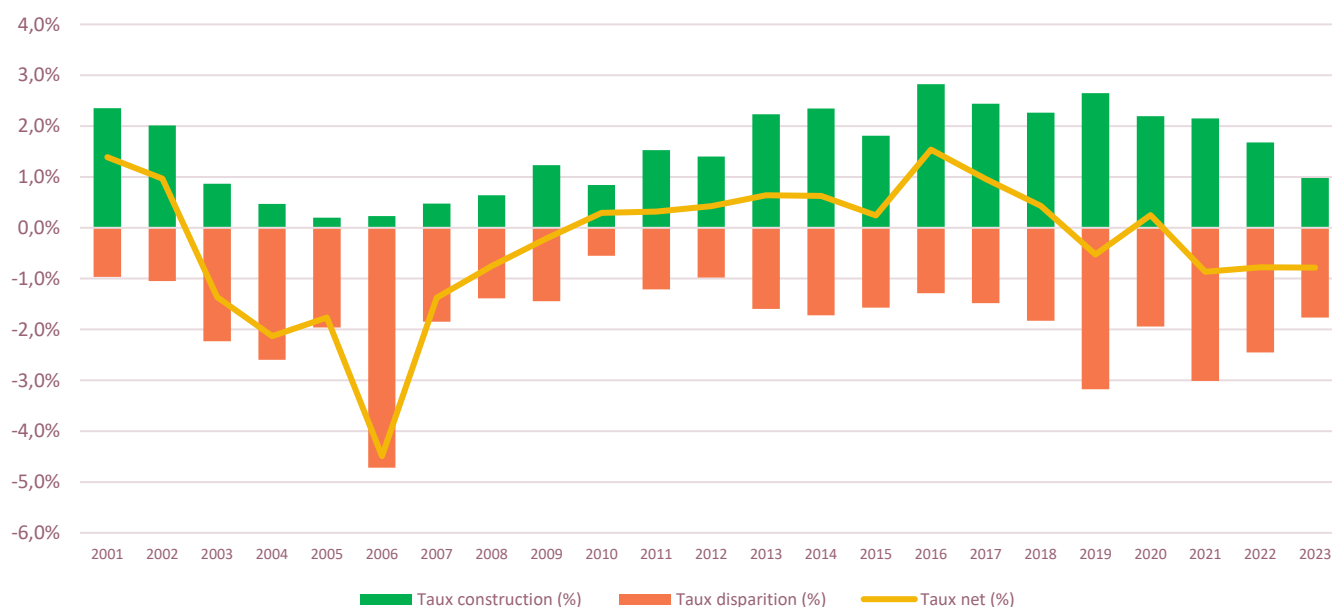


FIGURE 10 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC PAYS-DE-LA-LOIRE DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

Le parc ligérien a connu sa plus importante régression en 2006, l'épidémie mondiale d'influenza ayant conduit à une baisse de la production. La situation s'est depuis rapidement améliorée avec une évolution nette en hausse à partir de 2010, grâce à des constructions dynamiques (notamment en Label Rouge et bio). Depuis 2021, le taux net se stabilise mais reste négatif, autour de (-0,8%).

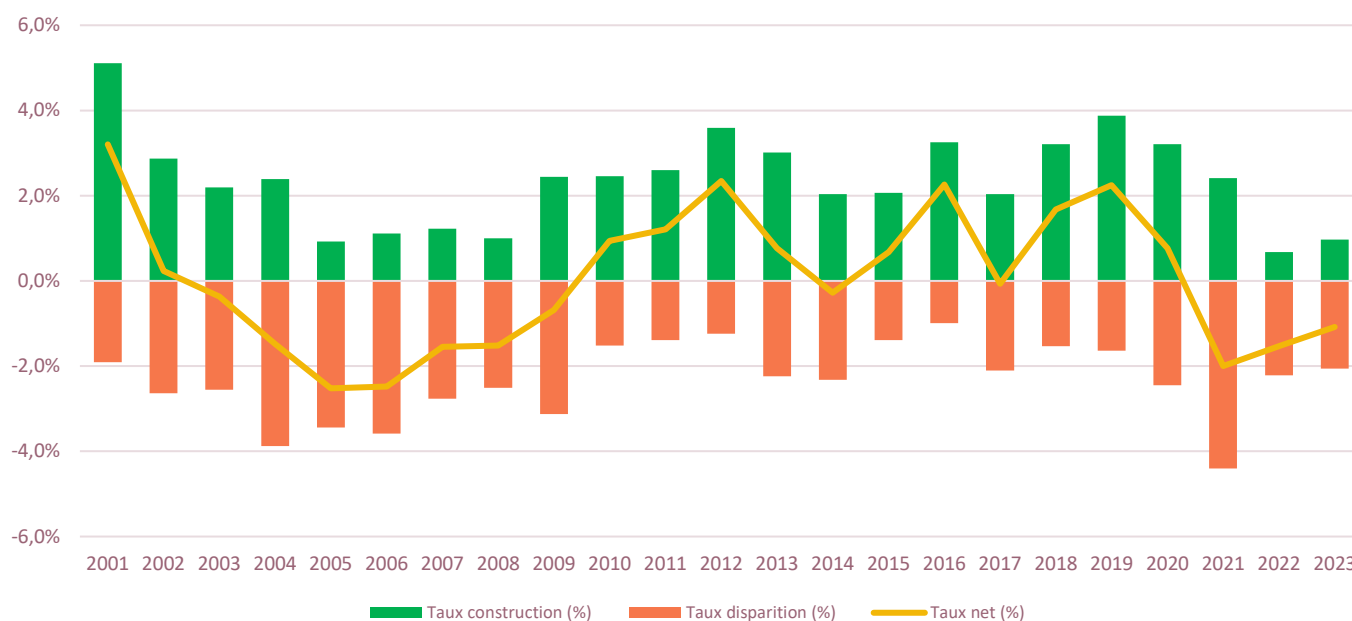


FIGURE 11 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC NOUVELLE-AQUITAINE DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

La région Nouvelle-Aquitaine, à l'instar de l'ensemble des bassins de production principaux, a connu un recul des surfaces jusqu'en 2009, et détient un taux net d'évolution des capacités de production globalement positif jusqu'en 2020. Depuis 2021, le taux net est devenu négatif d'abord en 2021 avec un taux de disparition en forte hausse (-4,4%). Puis en 2022 et 2023, le taux de disparition a diminué mais la baisse du taux de construction a maintenu le taux net à un niveau négatif.

6.2/ Situation contrastée dans les bassins secondaires

Les échantillons observés dans les régions secondaires traitées ici sont plus réduits que dans les bassins principaux. La taille des surfaces des échantillons y est plus faible, l'ampleur des variations doit donc être considérée avec précaution.

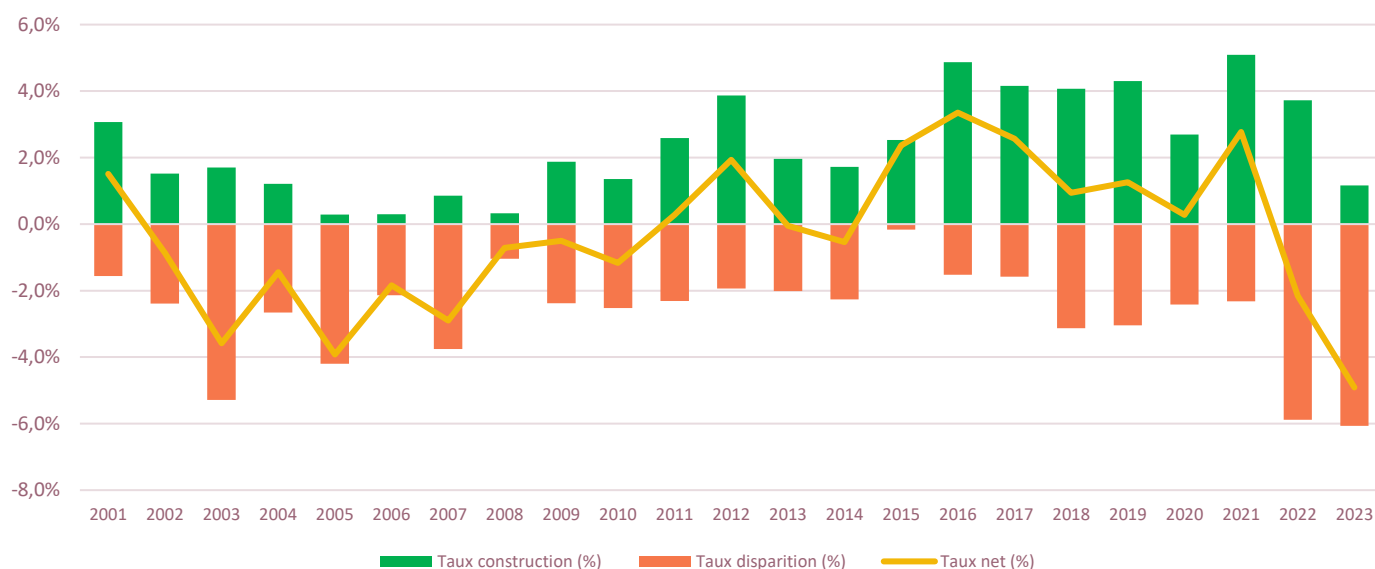


FIGURE 12 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les taux de construction s'établissent à des niveaux élevés depuis 2015 avec une moyenne annuelle à (+ 3,9 % / an), tandis que les taux de disparition sont plus faibles (- 2,5 % / an) sur la même période. Depuis 2022 le taux net est devenu négatif et a poursuivi sa baisse, atteignant (-4,9%) en 2023, dû notamment au taux de disparition qui continue de progresser (-6,1% en 2023). Sur cette région le taux net en 2023 est le taux le plus bas observé depuis 2001.

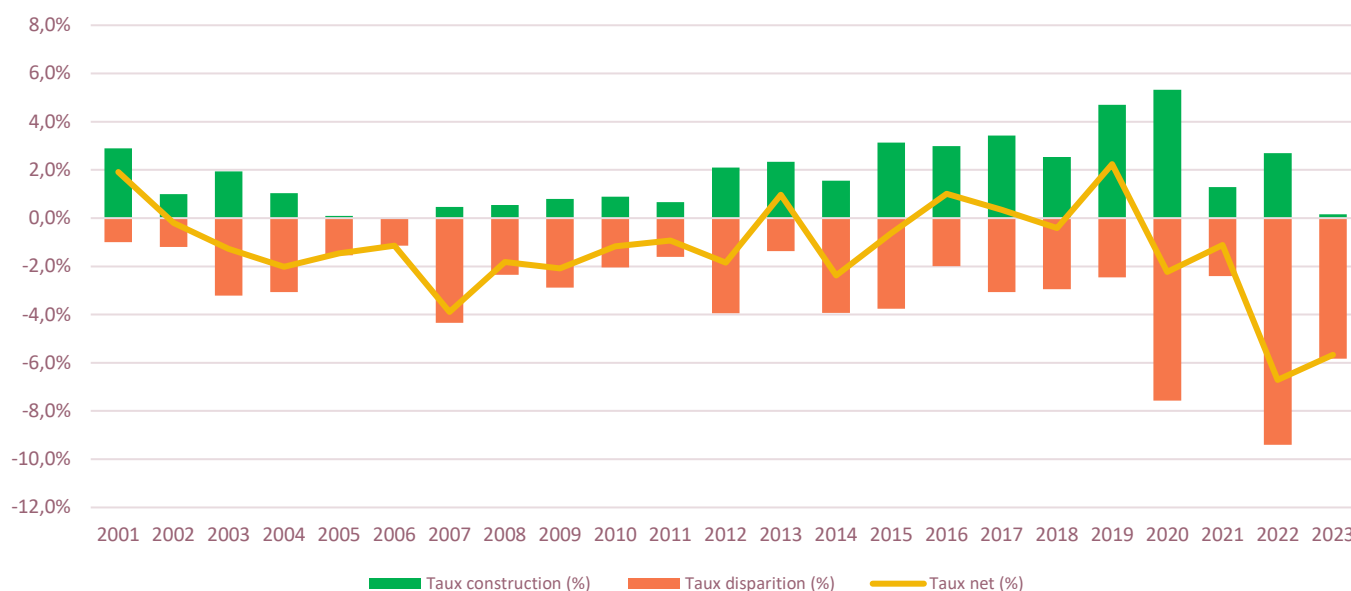


FIGURE 13 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC CENTRE-VAL DE LOIRE DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

En région Centre-Val-de-Loire, le potentiel de production suit une évolution nette négative depuis plusieurs années. Le taux net est de (-5,7%) en 2023, un taux en légère amélioration en comparaison à 2022 mais qui reste négatif. Le taux de construction a chuté en 2023 pour atteindre (0,2%) tandis que le taux de disparition reste très important (-5,8%).

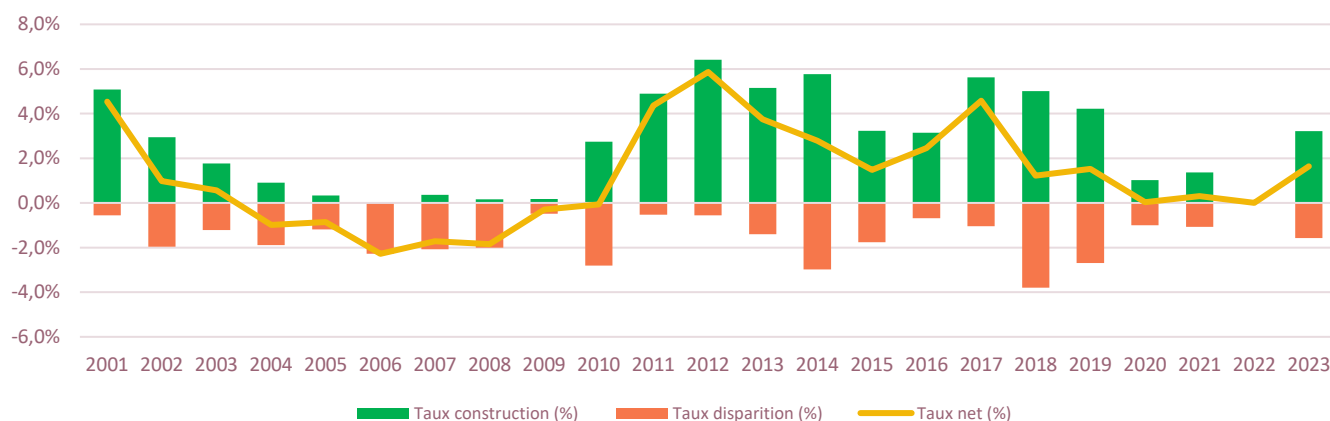


FIGURE 14 : EVOLUTION DES TAUX DE CONSTRUCTION ET DE DISPARITION DU PARC NORMANDIE DEPUIS 2001

Source - Enquête bâtiment ITAVI

La région Normandie connaît une progression très dynamique depuis 2010 avec une évolution nette annuelle de 2,9 % / an grâce à des constructions en progression moyenne de 4,9 % / an entre 2010 et 2019. L'année 2022 est marquée par un taux net à l'équilibre car il n'y a eu aucune donnée, que ce soit en construction ou en disparition, collectée dans l'échantillon. En 2023 la Normandie est l'une des seules régions où le taux net est positif : +1,6% avec un taux de construction de 3,2% et un taux de disparition de -1,6%. Le taux de croissance de la Normandie a toujours été positif depuis 2010 bien qu'il y ait eu moins de constructions en 2020 et 2021.

7/ ENQUETE SUPERFICIE DE BATIMENT AVEC LUMIERE NATURELLE

Cette année, l'enquête bâtiment a également permis de suivre l'évolution des bâtiments avec accès à la lumière (superficie et nombre de bâtiments) sur le parc « standard et certifié ». Cependant toutes les OP enquêtées n'ont pas pu répondre à cette partie du questionnaire, ce qui limite la taille de l'échantillon.

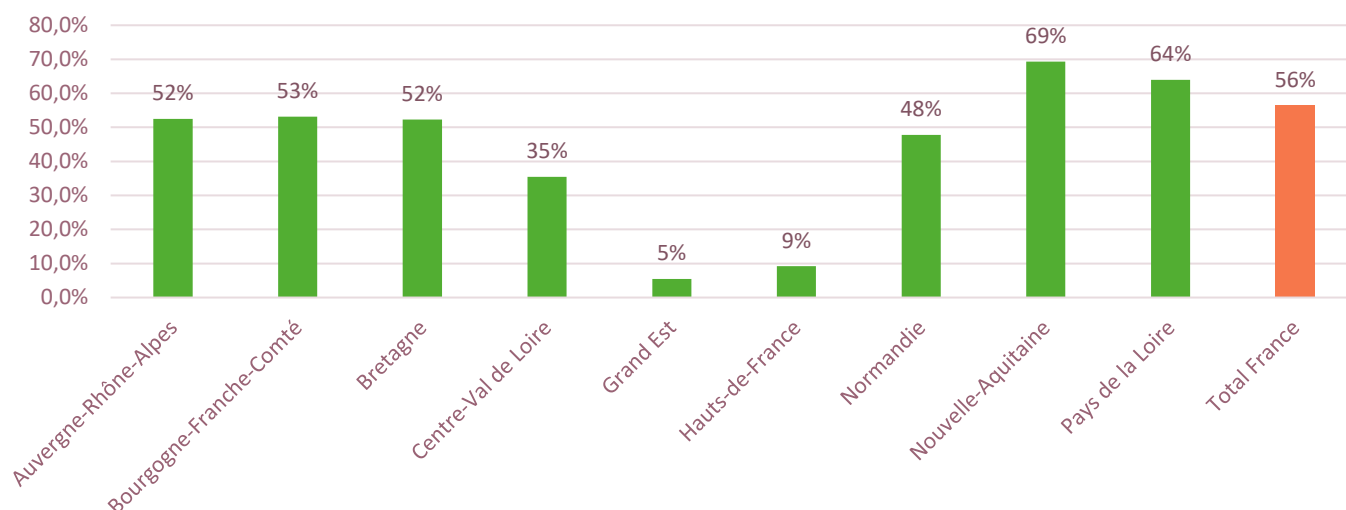


FIGURE 15 : POURCENTAGE DE SURFACE DE BATIMENT AVEC ACCES A LA LUMIERE NATURELLE PAR REGION

Source - Enquête bâtiment ITAVI

Au total, 17 OP ont répondu à la partie du questionnaire sur la lumière naturelle sur 25 OP interrogées (sur la partie standard et certifié). Sur un total de 3 797 bâtiments en standard certifié détenus par notre échantillon, 2 007 bâtiments ont accès à la lumière naturelle soit un taux de 53% dans notre échantillon. En terme surface, ces bâtiments avec accès à la lumière naturelle totalisent une surface de 2,41 millions de m² pour une surface totale du parc standard et certifié de 4,27 millions de m² soit 57% de surface de production en standard et certifié qui a accès à la lumière naturelles. Ce taux est disparate dans les régions représentées dans l'échantillon.

Les régions ayant le taux le plus élevé sont la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire, les autres régions comprises dans l'échantillon ont un taux plus faible que le taux général.

Pour rappel : les taux présentés sont à prendre avec précaution car le taux de représentativité par région est variable.

8/ CONCLUSION

L'année 2023 voit poursuivre l'évolution net négatif démarré en 2021 avec un taux net de -2,21%. La plupart des régions françaises ont un taux net négatif, ce qui explique le taux plus important relevé en 2023. Cette évolution est dû à une accentuation du taux de disparition, depuis 2015 combiné à un faible taux de construction, qui diminue depuis 2019. La production ayant le plus contribué à cette baisse est la production de canard à rôti, la production ayant le taux net le plus négatif, en moyenne mais également sur cette année. Le parc standard et certifié suit cette même tendance qui enregistre un taux net négatif depuis 2018 pour atteindre en 2023 un taux net de -2,72%.

Les parcs Label Rouge et bio et canard à rôti suivent la même dynamique, sur les 3 dernières années pour le parc Label et bio qui passe à un taux net négatif en 2023 (-0,88%) et pour le parc canard à rôti reste négatif à -4,57 après les années 2018 et 2019 à l'équilibre.

Globalement dans les principaux foyers de production, on constate un ralentissement des constructions ainsi qu'une augmentation des disparitions. Cependant on observe une augmentation du taux de rénovation sur l'ensemble des parcs : de 4,80% en 2022 à 6,64% en 2023.

La dégradation du taux net, notamment au cours des deux dernières années, intervient dans un contexte sans précédent pour la filière. Après la sortie de la crise Covid, plusieurs événements marquants ont fragilisé et perturbé la dynamique de construction et de rénovation des bâtiments d'élevage : deux années consécutives d'IAHP, l'explosion des coûts de production et d'investissement.

Par ailleurs, l'inflation, amorcée dès 2021, a particulièrement touché le secteur du bâtiment, avec une envolée des coûts d'investissement en élevage, accompagnée d'une hausse des taux bancaires. Cela a ralenti les nouveaux projets de construction, notamment en 2023.

Le secteur du Label Rouge et du Bio a été particulièrement affecté : l'IAHP a touché des élevages dans le Sud-Ouest et en Pays de la Loire, a été suivie d'une forte inflation alimentaire. Ces facteurs ont fortement pesé sur la demande en volailles sous SIQO, contraignant les opérateurs à réduire leur production en Label Rouge et en Bio, et à réduire les investissements dans de nouveaux bâtiments et restructurer le parc existant.

MERCI D'AVOIR PARCOURU CE RAPPORT ENQUÊTE BÂTIMENT

Volailles de Chair

Pour toutes questions, remarques ou compléments, vous pouvez contacter cousin@itavi.asso.fr



Document réalisé en juillet 2025 par le service économie de l'ITAVI

 **ITAVI** | L'INSTITUT DES FILIÈRES
AVICOLE, CUNICOLE
ET PISCICOLE

serviceconomie@itavi.asso.fr
Tél : 01 82 73 07 60

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de
l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (CasDAR).

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité